



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240619-DB20240605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 12 juin 2024

Séance Publique du
Mercredi 19 juin 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

Secrétaire de séance : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°05

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Après l'approbation des Compte Administratif et Compte de Gestion 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

En application des dispositions prévues par la réglementation en vigueur sur l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget principal de la ville de Ploemeur de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2023	2 172 125,44 €
- Affectation aux réserves compte 1068 pour financement de la section investissement 2023	2 172 125,44 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

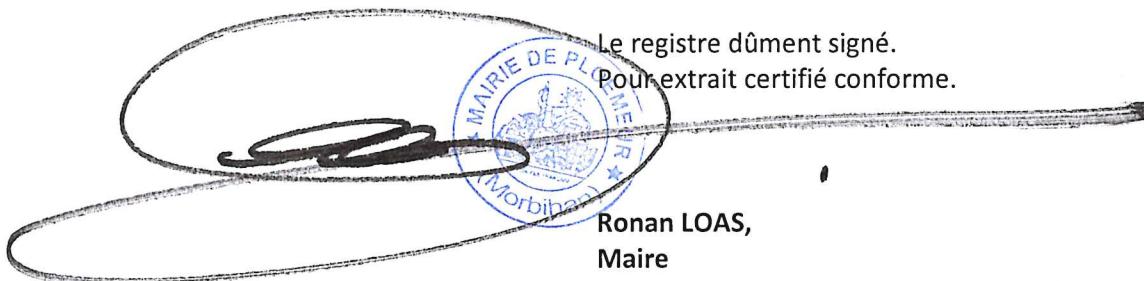
Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 6 Juin 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **PROCEDE** à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE)


Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.
Ronan LOAS,
Maire